



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pas d'opposition à la mise à l'enquête des projets de correction fluviale :

Mèbre-Sorge : les travaux commencent cet automne

Le Département de la sécurité et de l'environnement n'a reçu aucune opposition à la mise à l'enquête de l'Entreprise de correction fluviale de Mèbre-Sorge pour la construction et l'aménagement de quatre zones inondables dans l'ouest-lausannois.

Depuis plusieurs années, certaines communes au sud du bassin versant ont régulièrement les pieds dans l'eau lors de fortes pluies: c'est ce qui a conduit le Service des eaux, sols et assainissement à prévoir la création de zones inondables le long de ces rivières.

L'urbanisation et l'aménagement du territoire modifient considérablement le système d'évacuation des eaux dans toute cette région, les nouvelles constructions accentuant encore ce phénomène. Depuis 10 ans, des inondations sont régulièrement constatées dans plusieurs communes de l'ouest lausannois à tel point que sept d'entre elles avaient écrit au Département de la sécurité et de l'environnement pour demander une étude afin d'enrayer ce phénomène déjà important lors de très fortes pluies, mais sans commune mesure en cas de pluies centennales.

Les premiers travaux envisagés ayant été jugés trop onéreux, une deuxième étude a été engagée, renonçant à la correction des rivières au profit de la création de zones inondables en amont de la confluence. Deux zones seront créées le long de la Sorge, deux autres le long de la Mèbre sur les communes de Bussigny-près-Lausanne, Crissier, Chavannes-près-Renens et Ecublens. Un voûtage ponctuel de la Sorge à l'amont des voies CFF (communes de Crissier et d'Ecublens) sera également aménagé.

La mise à l'enquête publique de ces travaux s'étant terminée le 20 septembre dernier sans opposition, les travaux démarreront cet automne et dureront une année. Leur

coût, entre 4 et 5 millions, se partage entre la Confédération (30%), le canton (40%) et les 21 communes du périmètre concerné (30%).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 01 Jean-Claude Mégroz, ingénieur au Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 16 ou 079 213 47 89